

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 février 2016 - Convocation du 10 février 2016

L'an deux mille seize le dix-sept février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Brouzet les Quissac s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire Laurent ALBEROLA. Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Présents : MM. ALBEROLA Laurent – CAZALIS Didier – GAUBIAC Laurent - SCMITTER Cédric
et MMES– CHASSAING Géraldine – GUENIOU Patricia –

Absents: M. GOUMENT Jérémy, MME LOUETTE Dominique – VIDAL Sandrine- VIDAL Ingrid

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : GUENIOU Patricia.

Début de séance : 19h30

Approbation séance du 14 janvier 2016 :

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 14 janvier 2016. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2016.

Cession de Parcelle entreprise TERRISSE :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la Société TERRISSE propose d'acquérir la parcelle AB17, d'une contenance de 1163 m2, située le long du chemin des Graves au lieu-dit « le Grand Devois », propriété des communes de Liouc et de Brouzet les Quissac.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la vente de cette parcelle à la Société TERRISSE.

• Questions diverses :

○ Projet éoliennes sur la commune de Liouc

La commune de Liouc a un projet pour la pose d'éoliennes, le maire de cette commune demande à la mairie de Brouzet son accord. Avant de délibérer, le conseil municipal propose qu'une réunion soit organisée avec la société « compagnie le vent » afin qu'elle présente son projet.

Séance levée à 20 heures 45

Le Maire,
Laurent ALBEROLA

